

## FOCUS TECH

# «La digitalisation des directions juridiques doit être pensée à un niveau global»

**Le Cercle Montesquieu, CMS Francis Lefebvre Avocats et Day One ont interrogé une centaine de directions juridiques sur les enjeux de la digitalisation et les démarches à mettre en œuvre pour s'appropriier les nouvelles technologies. Martin Fauvel, manager chez Day One, présente les conclusions de cette étude.**

## Quel est le constat principal de l'enquête ?

Le point à retenir est que l'année 2019 est une année de bascule dans la prise en main des technologies par les directions juridiques. Nous constatons à travers notre étude une sensibilité croissante des répondants sur des sujets tels que l'intelligence artificielle, les chatbots ou l'analyse de documents. Cette année va donc être clé dans la rencontre entre les offreurs, qui proposent des solutions très innovantes, et les demandeurs que sont les directions juridiques.

## Pourtant, seul 10 % des répondants à l'étude utilisent des chatbots et 11 % des outils d'analyse de documents. Comment rattraper ce retard et enfin provoquer cette «bascule» ?

Nous pouvons choisir de voir le chemin restant à parcourir ou le chemin déjà parcouru. La deuxième option, plus optimiste, permet de constater que les choses avancent. Les directions juridiques sont globalement en faveur du digital, et conscientes de son importance. Par ailleurs, nos chiffres montrent aussi qu'à horizon trois à cinq ans, 63 % des directions juridiques interrogées pensent installer des chatbots et 78 % des outils d'analyse de documents. En outre, mener une transition digitale ne consiste pas seulement à choisir le bon outil, c'est avant tout pouvoir changer des méthodes de travail à un niveau plus global. Ainsi, il faut commencer par repenser les process les plus impactés par la digitalisation, à savoir la gestion électronique des documents, la gestion contractuelle et le suivi des sociétés. En initiant ce travail de réflexion, on s'aperçoit généralement que des outils facilitant le travail des juristes au quotidien existent déjà. Mais pour diverses raisons, parfois liées à l'âge de ces outils, ils ne sont que peu ou pas utilisés. Ce travail de réflexion permet ainsi d'en repenser l'usage. Par ailleurs, passer au niveau supérieur passe par la formation. Un point sur lequel des efforts restent encore à faire. Pour l'instant, seulement 34 % des répondants ont déjà formé leurs équipes à ces nouvelles technologies. C'est peu vu l'importance qu'il convient d'accorder à l'humain et à la conduite du changement dans de tels projets. Certes il reste du chemin à parcourir, mais la digitalisation est en route.



**Martin Fauvel, manager, Day One**

## Pour mener cette transition, les directions juridiques ont-elles intérêt à se doter d'un chief digital officer (CDO) ?

Pourquoi pas. Mais si elles n'en disposent pour l'instant pas, elles bénéficient néanmoins déjà de l'aide du legal operation officer. Il s'agit d'une personne intervenant sur tous les sujets transverses qui ne sont pas d'ordre juridique, comme les savoirs, la mise à jour des politiques de contrat, les templates et modèles par exemple. C'est un rôle qui existe depuis longtemps, notamment dans les directions juridiques d'entreprises issues des secteurs de la banque ou de l'industrie pharmaceutique. De notre point d'observation, nous constatons que cette fonction permet de plus en plus d'intégrer le digital aux directions juridiques. Cela semble être une option davantage structurée, dans la mesure où la personne qui occupe cette fonction est déjà intégrée au département juridique et en connaît donc parfaitement les besoins.

## Selon l'étude, 80 % des directions juridiques interrogées ne disposent pas d'un budget dédié à la digitalisation. Comment expliquer cela ? Est-il compliqué de prouver la rentabilité d'un investissement dans le digital ?

Globalement, les directions générales sont en faveur du digital. Elles souhaitent se rééquiper, et sont de plus en plus nombreuses à faire l'état de projets informatiques à mener au sein de leur entreprise. Néanmoins, pour obtenir un budget, mieux vaut arriver avec un objectif solide, clair et précis. S'agit-il simplement d'obtenir un budget afin d'ajouter un nouvel outil à ceux dont dispose déjà la direction juridique ? Ou bien est-il question de repenser l'ensemble du fonctionnement du département face à de nouveaux défis ? Les directions juridiques ne manquent pas de défis à relever. Ces derniers temps, nous constatons, par exemple, un ralentissement des recrutements au sein des directions juridiques dont la taille des équipes tend à rester stable. Le principal défi actuel est donc de faire mieux avec autant, de réaliser plus de tâches en moins de temps, ce que permet le digital. Encore une fois, la digitalisation doit être pensée à un niveau global. Présenté ainsi, un tel projet a de fortes chances d'être accueilli favorablement par les directions générales. ■

Propos recueillis par Marie-Stéphanie Servos